

Conseil d'administration de l'Inrap – 27 novembre 2008

Motion proposée au vote des administrateurs sur le projet de délocalisation du siège de l'Inrap

Les membres du conseil d'administration de l'Inrap, réunis le 27 novembre 2008, s'inquiètent du projet de délocalisation du siège de l'établissement à Reims, à l'horizon 2011.

Comme le souligne une motion adoptée par la majorité des membres du conseil scientifique de l'Inrap, une telle délocalisation aurait des conséquences majeures sur l'activité scientifique de l'établissement.

L'Inrap est toujours un établissement public en construction, qui peine depuis sa création à trouver la stabilité dans son fonctionnement et ses moyens. Ce projet de délocalisation du siège entraînerait nécessairement une hémorragie de l'encadrement et des personnels scientifiques et administratifs aujourd'hui investis dans la consolidation de l'établissement. Cette perte de compétences et de motivation, comme le coût social du projet, déstabiliseraient profondément et durablement la structure.

Un tel projet mettrait en danger la capacité de l'Inrap à remplir sa mission de conciliation entre développement de la recherche, préservation du patrimoine et développement économique.